

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 21 septembre 2015

Délibération n° 2015-0597

commission principale: proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet : Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux associations Feuilles Mortes Art Vivant, Lyon à Double

Sens et Naturama pour l'année 2015

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification

et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président: Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165 Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés: M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015

Délibération n° 2015-0597

commission principale: proximité, environnement et agriculture

objet: Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux associations Feuilles Mortes Art Vivant, Lyon à Double Sens et Naturama pour l'année 2015

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'éducation au développement durable s'inscrit dans une dynamique de développement de l'écocitoyenneté promue et soutenue depuis 20 ans sur le territoire par un engagement de la Communauté urbaine de Lyon dans une démarche d'Agenda 21 adopté en 2005, puis révisé en 2007, qui affichait dans un chapitre sa volonté de "concerter, communiquer, éduquer au développement durable".

Le cadre de l'action est fixé par le plan d'éducation au développement durable (PEDD) approuvé par le Conseil de Communauté le 10 juillet 2006. Il se fonde sur un partenariat avec les associations et propose des pistes d'actions qu'elles peuvent promouvoir dans leurs projets.

En 2014, plus de 90 000 personnes ont été sensibilisées, et en majorité des élèves. Plusieurs projets sont fortement sollicités : le Défi écol'énergie, les classes d'eau sur une péniche pédagogique, les classes arbres et paysages, l'éducation à la publicité, etc.

En complément de la délibération n° 2015-0248 du Conseil de la Métropole du 23 mars 2015, il est proposé le financement de trois nouveaux projets :

- dans le domaine des arbres et paysages (fiche action n° 11) pour un montant de 8 000 € à Feuilles Mortes Art Vivant, portant sur l'organisation d'un événement "art nature", incluant une lecture théâtralisée en lien avec la thématique de l'arbre, la création d'une œuvre collective associant différents publics et animée par deux artistes, des ateliers créatifs, des animations et une conférence sur le rôle de l'arbre.
- dans le domaine du tri et de la propreté (fiche action n° 3 du PEDD), pour un montant de 4 000 € à Lyon à Double Sens, portant sur l'impulsion d'une dynamique de changements et d'initiatives éco citoyennes (propreté, consommation alimentaire, vivre ensemble) à l'échelle d'un territoire (Vieux-Lyon), à partir de la mobilisation des acteurs locaux (habitants, commerçants, restaurateurs, associations, institutions, non résidents),
- dans les domaines du tri et de la propreté, de l'eau et des fleuves, des milieux naturels, arbres et paysages (fiches action n° 3, 4, 9 et 12, et 11 du PEDD), pour un montant de 16 800 € à Naturama, relatif à la réalisation d'animations sur l'eau, les déchets, le jardinage écologique, les arbres (escapades urbaines autour de l'arbre), les jardins et l'apiculture, en lien avec les familles, les publics adultes (personnes âgées, personnes en insertion), les scolaires ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 28 800 € nets de taxes, répartis comme suit :
- 8 000 € au profit de Feuilles Mortes Art Vivant,
- 4 000 € au profit de Lyon à Double Sens,
- 16 800 € au profit de Naturama,

dans le cadre du plan d'éducation au développement durable pour l'année 2015,

- b) les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les associations Feuilles Mortes Art Vivant, Lyon à Double sens et Naturama définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.
- 3° Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits :
- au budget principal exercice 2015 compte 6574 fonction 76 opération n° 0P27O2144, pour un montant de 23 970 €,
- au budget annexe de l'assainissement exercice 2015 compte 6743 opération n° 1P19O2185 pour un montant de 4 830 €.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.